

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TULMONT

- REGISTRE DES ARRETES -



AM n° 2026-004

ARRETE MUNICIPAL DE PERIL IMMINENT SUITE A L'INCENDIE D'UNE HABITATION COMPORTANT 5 LOGEMENTS 4036 VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

Le Maire de la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2131-1,

CONSIDERANT que le sinistre par l'incendie survenu le jeudi 15 janvier 2026 dans une habitation située au 4036 vieille route de Montauban ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé, et des menaces d'effondrement du bâtiment, est reconnu l'état de péril imminent ;

CONSIDERANT la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité par les services techniques de la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont,

ARRETE

Article 1^{er} : Au vu du risque d'effondrement de l'habitation partiellement détruite par un incendie au 4036 vieille route de Montauban à Saint-Etienne-de-Tulmont, le jeudi 15 janvier 2026, l'accès est interdit à toute personne.

Les accès doivent être neutralisés par tous les moyens nécessaires.

Article 2 : Un périmètre de sécurité est installé par les services techniques de la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont au 4036 vieille route de Montauban à Saint-Etienne-de-Tulmont.

L'accès au périmètre est interdit à toute personne non habilitée.

Le périmètre de sécurité sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'habitation. La main levée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié à Madame Brigitte GONDRÉ, propriétaire des 5 logements constituant le bâtiment au 4036 vieille route de Montauban à Saint-Etienne-de-Tulmont.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Policier Municipal, Monsieur le commandant de la COB de Nègrepelisse sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

AR Prefecture

082-218201614-20260116-2026AM004-AI
Reçu le 16/01/2026
Publié le 16/01/2026

Fait à Saint-Etienne-de-Tulmont,
le 16/01/2026

Le Maire,
Eric MASSIP.

